

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE
de DOMÉRAT

L'an deux mille onze, le quinze décembre,
le Conseil Municipal de la Commune de DOMÉRAT, assemblé au lieu
habituel de ses séances, au nombre de vingt-six, en session ordinaire
sous la présidence de Monsieur MALBET, Maire, en suite de la
convocation faite par M. le Maire de ladite commune, le 8 décembre
2011.

Nbre de conseillers
municipaux en exercice : 29

Présents à la séance : 26

Votants : 29

Présents : Mr MALBET..Mme BOURDIER..COUBAILLON..
Mme JOUANNIN..Mr BOIN..Mme LESCURAT..Mr LEFEBRE..
Mme CHAPON..Mrs BOY..LAMARQUE..Mmes DUPUY..NEBOUT..
Mrs..LIMOGES..LEGOUX..DE SOUSA..Mmes REVIDON..FAUCHARD..
COULANGEON..CHIROL..BOURDIER..TABARD..Mr CORREIA..
Mme AURAT..Mr LEONI..Mme JUILLARD..Mr LONARDO.

Date de l'affichage de la
convocation :

8 décembre 2011

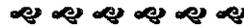
Ayant donné mandat de procuration :

Mr DAMOUR à Mr MALBET, Mr SUREAU à Mr BOIN,
Mr AUCLAIR à Mme CHIROL.

Secrétaire de séance : Mme AURAT

Date de l'affichage à la
porte de la Mairie du
compte rendu de la
séance :

22 décembre 2011



OBJET : Motion LGV
Paris - Orléans -
Clermont-Ferrand - Lyon.

111215-23

Le Maire soumet la motion suivante à l'approbation du Conseil Municipal :

Considérant quel e transport ferroviaire à grande vitesse peut être un
levier majeur d'aménagement du territoire et de développement
économique,

Considérant que le train à grande vitesse est un mode de transport qui
permettra de sortir du système "tout routier" et qui permet de diminuer les
émissions de gaz à effet de serre,

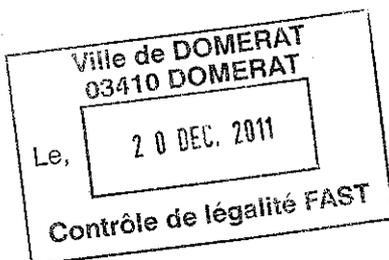
Considérant que le Massif Central, dont l'Auvergne et le Limousin sont au
cœur, représente un territoire de 3,8 millions d'habitants qui a droit à la
grande vitesse,

Considérant que le projet de ligne à grande vitesse Paris - Orléans -
Clermont - Lyon est une opportunité historique pour achever le
désenclavement de l'Auvergne et ouvrir les territoires auvergnats vers
l'ensemble de la France et vers l'Europe,

Considérant que l'arrivée du TGV en Auvergne sera complémentaire des
lignes ferroviaires actuelles qui seront utilisées pour les transports
express régionaux et pour le fret, permettant ainsi d'irriguer l'ensemble du
territoire auvergnat,

Le Conseil Municipal, après délibération, par 28 voix pour, Michel
Limoges ne participant pas au vote,

Se prononce pour la réalisation de la ligne à grande vitesse Paris -
Orléans - Clermont - Lyon et soutient le scénario le plus à l'ouest et le
plus au sud possible, le plus équitable et équilibré pour l'Auvergne, et qui
garantit :



- *la création d'une gare nouvelle "TGV Auvergne" entre Moulins et Vichy, qui assurera une desserte directe vers de nombreuses destinations nationales et européennes et vers les grands aéroports internationaux,*
- *un tracé au plus proche de Clermont-Ferrand, permettant un parcours final sur ligne classique de 70 km seulement contre 140 km pour les trois autres scénarios,*
- *les meilleures retombées économiques pour l'Auvergne grâce à une meilleure irrigation du territoire et la création d'une gare nouvelle,*
- *une diminution de 50 % du temps de parcours entre Clermont-Ferrand et Lyon, ce qui permettra de renforcer les liens économiques avec Rhône Alpes,*
- *la création, entre Lyon et Montluçon, d'un premier tronçon de plus de 200 km correspondant au barreau ferroviaire est-ouest à grande vitesse et qui servira à terme à relier Nantes et Bordeaux à Lyon via le Massif Central, en évitant la Région Parisienne.*

Soutient la réalisation de la LGV Paris - Orléans - Clermont - Lyon dont l'impact environnemental du tracé devra être le plus faible possible et qui en particulier ne devra pas traverser la forêt de Tronçais et devra préserver le Vignoble de Saint Pourçain et le Val d'Allier.

Pour extrait conforme au registre,
Légalement signée par le Maire,
Marc MALBET.

